



Communiqué de presse du 5 février 2021 : Influenza aviaire

Chères adhérentes, chers adhérents,

Un cas de grippe aviaire hautement pathogène de type H5 a été détecté dans une basse-cour sur la commune de Lucquy. Le virus de la grippe aviaire est très résistant sur les surfaces et dans l'air. Il provoque la mort de toutes les espèces d'oiseaux entrant en contact entre eux ou avec des résidus de plumes ou déchets contaminés. Stopper sa propagation est fondamental pour la faune sauvage et pour les activités agricoles d'élevage qui subissent des pertes économiques importantes.

Un arrêté préfectoral a été pris pour définir une zone de protection dans un rayon de 3km ainsi qu'une zone de surveillance dans un rayon de 10km autour de Lucquy (cf lien ci-dessous). Des mesures de limitation de la propagation du virus seront prises dans les prochains jours et concerneront la chasse des oiseaux sur la zone de protection et de surveillance.

Nous vous tiendrons informés dès la publication des textes préfectoraux. Dans l'attente, nous vous demandons d'assurer un rôle de sentinelle pour le monde rural comme vous l'avez si bien fait lors de la crise PPA. Nous comptons ainsi sur tous les chasseurs ardennais pour respecter les mesures de confinement de leurs poules, appelants ou autres oiseaux en leur possession en les enfermant ou à défaut en les isolant des sources de contaminations par un filet.

Nous comptons également sur vous tous pour signaler auprès du service technique de la FDC 08 (contacts ci-dessous) toute découverte d'oiseau mort, que ce soit à la chasse, en promenade ou dans votre jardin. Si tel est le cas, ne déplacez pas les cadavres.

Nous devons participer à l'effort de lutte au nom de la Biodiversité et de l'unité du monde rural et je suis certains que la communauté des chasseurs se montrera à la hauteur.

Mes amitiés en St-Hubert,

Le Président,
Jean-Pol Gambier



Contacts Service Technique FDC 08 :

Région Nord-Ouest: Baudet Frédéric : 06 30 42 55 10

Région Nord : Georgeon Yannis : 06 30 42 54 82

Région Est: Gutknecht Quentin : 06 30 42 54 87

Région Sud-Ouest: Merieau Anthony : 06 30 42 55 21

Arrêté :

http://www.fdc08.com/Download/AP_2021_55_perimetre_influenza_aviaire.pdf

**Le Président,
Jean-Pol GAMBIER**